

CONCOURS DES FUTURS AUTEURS

Les Éditions Yvon Blais ont le plaisir d'annoncer la tenue d'un concours destiné aux « finissants au baccalauréat » et aux « étudiants – études supérieures ».

1. OBJET

Les candidats doivent rédiger une chronique ou un article en langue française traitant d'un sujet de nature juridique intéressant le droit civil.

2. ADMISSION

Pour être admissibles au concours, les candidats doivent être inscrits à temps plein, pour l'année scolaire 2011-2012, à la dernière année du baccalauréat en droit, à la maîtrise ou au doctorat dans une université québécoise ou à l'Université d'Ottawa, section droit civil.

Les employés des Éditions Yvon Blais, de même que ses pigistes et ses auteurs, ne peuvent soumettre leur candidature à ce concours.

3. PRIX

Un prix de 500 \$ sera décerné à l'auteur du texte choisi par notre jury parmi les textes soumis.

Le récipiendaire verra également son texte publié dans **La référence** Droit civil. À cet effet, il devra signer une licence autorisant les Éditions Yvon Blais à publier son texte en version électronique. Les Éditions Yvon Blais se réservent le droit d'apporter les corrections de style jugées nécessaires avant de publier le texte primé.

La référence Droit civil est un guichet unique qui permet d'effectuer simplement et efficacement toutes les recherches en droit civil à l'aide d'un moteur de recherche puissant. Il est ainsi possible d'accéder aisément à des milliers de documents, qu'il s'agisse de législation, de jurisprudence ou de doctrine.

4. PROCÉDURE DE PARTICIPATION

Les candidats sont invités à soumettre leur texte par courriel aux Éditions Yvon Blais avant le 31 mai 2012, à minuit, à l'adresse suivante : france.homier@thomsonreuters.com.

Dans leur courriel, les candidats doivent :

- indiquer leur nom;
- indiquer la catégorie pour laquelle ils soumettent leur texte;
- fournir leur code d'étudiant et le nom de l'université à laquelle ils sont inscrits;
- pour les candidats de la catégorie « finissants – études supérieures », indiquer s'ils sont inscrits à la maîtrise ou au doctorat;
- certifier l'originalité de leur texte.

Les articles soumis doivent compter au minimum 12 pages 8½ x 11 à simple interligne (Times, 12 points).

Les textes soumis doivent contenir une introduction, une conclusion et des titres permettant de scinder les différentes idées de l'auteur.

5. JURY

Notre jury sera composé de trois juristes, tous directeurs aux Éditions Yvon Blais.

6. SÉLECTION

Lors de la sélection du texte gagnant, le jury tiendra compte des critères suivants :

- l'intérêt et l'originalité du sujet;
- la qualité du style et de la rédaction;
- la portée de la synthèse et la rigueur de l'analyse;
- la clarté et la qualité de la langue française;
- l'utilisation des numéros EYB ou REJB correspondant aux références faites à des jugements ou à des ouvrages de doctrine qui se trouvent dans **La référence Droit civil**.

Le gagnant sera choisi au cours du mois de juin 2012. L'annonce en sera faite dans le bulletin de **La référence Droit civil** au cours du mois de juin et la publication du texte primé aura lieu subséquemment.

Selon la qualité des textes reçus, les Éditions Yvon Blais se réservent le droit de ne choisir aucun texte.

Les candidats qui désirent plus de renseignements sont invités à communiquer avec M^e France Homier au 514 842-2305.